



## L'édito du maire

Voici le 3<sup>ème</sup> numéro de notre lettre d'information. J'espère que vous avez apprécié lire les précédents, et que vous apprécierez la lecture de celui-ci. Mais n'oubliez pas, **ce journal, c'est votre journal**. Il est diffusé à tous les habitants de la commune et sur notre site internet (<http://ville-sous-anjou.fr>). Il doit vivre avec les habitants de la commune, tout comme le site. N'hésitez pas à nous faire connaître ce qui se passe dans votre quartier, les évènements préparés par votre association, les coups de cœur ou coups de gueule que vous souhaitez partager, une personne de votre entourage que vous souhaiteriez mettre à l'honneur... **Notre souhait est bien d'informer, valoriser, partager.**

Alors n'hésitez pas à nous faire des suggestions en vous adressant en mairie ou via l'adresse mail suivante : **mairie2.vsa@wanadoo.fr**.

A bientôt pour partager ensemble les évènements du printemps de notre commune, que vous trouverez au verso de cette lettre.

Le Maire, Luc SATRE

## Coup de gueule : les incivilités



Vous l'avez certainement remarqué, le début d'année a été entaché par de nombreux vols de plaques ou grilles d'égouts, de panneaux de signalisation, même de voitures, à Ville sous Anjou mais également sur les communes avoisinantes. Ces vols sont déplorables, avant tout parce qu'ils portent atteinte à la sécurité des personnes, mais aussi parce qu'ils ont un coût pour les collectivités. Si vous constatez des attitudes ou des actes répréhensibles, vous pouvez à minima en informer la gendarmerie ou la mairie. Les numéros de plaque d'immatriculation des véhicules peuvent être une information capitale.

Les incivilités, ce sont aussi les dégradations récurrentes (place de la mairie, aire de jeux), les dépôts sauvages d'ordures et le non respect de notre environnement : bouteilles de bière sur les bords des routes ou à la Madone, débris de feu d'artifice le lendemain du nouvel an, sans parler des déchets de chantiers, matelas, vélos, électroménager, etc.. ramassés lors de la journée environnement du 28 mars. **Juste déplorable...**



## Comment les intervenants des NAP sont-ils choisis ?

**Si vous n'avez pas d'enfants à l'école primaire, vous ne savez peut-être pas ce que sont les NAP. Il s'agit des Nouvelles Activités Périscolaires, qui existent depuis la mise en œuvre de la récente réforme du temps scolaire, et qui relèvent de la responsabilité des municipalités.**

Depuis la rentrée de septembre, les enfants terminent donc l'école plus tôt qu'auparavant, à 15h15 à Ville sous Anjou, et ont ensuite la possibilité de participer à des NAP, financées entre autre par la municipalité et les parents. Nous avons voulu revenir sur les activités qui avaient été proposées depuis septembre, et surtout expliquer **comment la mairie choisit les intervenants, afin de s'assurer que les enfants sont en toute sécurité et peuvent pratiquer des activités intéressantes.**

Rappelons tout d'abord que les NAP sont proposées les lundi, mardi et jeudi, de 15h15 à 16h15. Chaque jour, sur la durée d'un cycle, ce sont deux activités qui sont proposées, l'une pour les petits jusqu'au CP, l'autre pour les plus grands.

**Les intervenants sont soit des professionnels qu'il convient de rémunérer, soit des bénévoles.** Par exemple, Catherine Fombonne, bénévole de la bibliothèque que nous connaissons bien et qui intervient régulièrement en classe, a proposé des NAP bibliothèque sur chacune des périodes. Une activité yoga, encadrée par Patricia Royer, professeure qui donne des cours aux adultes sur la commune, a également été mise en œuvre. Les intervenants du centre social ont animé des séances tournées autour de l'éveil sportif ou artistique (jeux d'éveil sportifs, création en pâte fimo, jeux d'expression, grands jeux...). Corinne Delon, maman bénévole ayant vécu plusieurs années en Australie, a encadré des cours d'anglais, axés sur la pratique de l'oral.

D'autres activités, telles que l'activité découverte de la carterie et du scrapbooking, encadrée par Chantal Mandrand, responsable de la section carterie du comité des fêtes et ancienne nounou agréée, telles que la découverte du patois encadrée par les bénévoles de l'association ou d'autres encore proposées par le centre social (découverte du cinéma ou découvertes scientifiques) n'ont pu avoir lieu faute de participants.

**Les professionnels sont encadrés par un contrat, les bénévoles par une convention signée avec la mairie,** précisant la mission qui leur est confiée, les consignes à respecter, etc.. Ils doivent également fournir une attestation d'assurance, un extrait de casier judiciaire, et différents autres documents administratifs.

Bref, toutes les conditions sont réunies pour que les enfants s'amuse, découvrent, en toute sécurité !



# Reportage : Découvrir : le Parc des Eynauds

Si vous êtes chasseur, vous connaissez certainement ce lieu : le Parc des Eynauds. Il s'agit d'un parc d'entraînement pour chiens pour la chasse au sanglier. Mais c'est aussi un superbe endroit, là haut sur la colline, avec une vue magnifique sur le Pilat. Depuis 2012, vous pouvez y louer des espaces de réception et profitez ainsi de la sérénité qui y règne le soir au soleil couchant. Rencontre avec Céline, la maîtresse de maison, qui nous raconte son coup de cœur pour cet endroit et comment elle a changé de vie.

**Céline, vous avez donc eu le coup de cœur pour les Eynauds en 2010. Racontez nous, qu'est-ce qui vous a amené ici ?**

J'ai grandi dans le milieu de la chasse et mon mari Eric est lui-même chasseur. Pour autant, nos activités professionnelles en étaient éloignées. Pour ma part, j'étais secrétaire comptable dans une entreprise. En 2010, nous souhaitions faire un investissement immobilier. Eric m'a parlé de cette propriété. Nous avons décidé de venir voir, par curiosité. Nous sommes venus une seconde fois, et là, j'ai eu le coup de cœur pour la maison, son environnement. Eric lui c'était le parc à chien. Et voilà comment nous nous sommes lancés, sur un coup de cœur et de tête. Moi, j'ai quitté mon emploi. Eric a gardé le sien mais aujourd'hui, il en a un second : il s'occupe de tout l'entretien et la maintenance du parc, et de tous les travaux.

**Vous avez fait beaucoup de travaux en effet ?**

Oui, car nous avons été très vite sollicités par des clients de l'ancien propriétaire, une association qui louait la salle de réception. Nous avons donc repris cette activité également, réalisé quelques investissements en salle et en cuisine, et peu à peu nous avons développé cette activité.

**Alors qui fait quoi entre Eric et vous ?**

Ce qui est sûr, c'est que l'on doit tout faire. Eric est en cuisine, moi au service mais il y a beaucoup d'autres choses à faire ! On a appris sur le tas, c'est un nouveau métier pour nous, mais une formidable expérience, très enrichissante.

**Après bientôt 4 ans aux Eynauds, êtes vous satisfaite de ce changement de vie ?**

C'est un changement radical de vie c'est sûr. Mais nous sommes ravis. Nous voulions le faire, nous l'avons fait. C'est beaucoup de travail, mais beaucoup de satisfaction aussi. Moi qui aime rencontrer du monde, échanger, je suis comblée. Eric aussi avec le parc à chien, et pour nos fils Logan et Liam, c'est le bonheur total. Il sont tout le temps dehors ou à la chasse !



## Clin d'œil



Chaque année au mois de janvier, quelques voisins de la rue Emile Romanet se souhaitent la bonne année à l'occasion d'un concours culinaire sur un thème imposé. Cette année, Jean-Philippe Poyen a gagné le concours sur le thème des tartes salées. Les lauréats des années précédentes l'ont accompagné, vêtus de leur trophée, pour fêter cet événement à l'épicerie du village. L'an passé, Fabienne Picard a remporté le thème soupe, et en 2013, ce fut Sylvie Singre avec la galette des rois. Quel sera le thème de l'an prochain ?

Une occasion originale de maintenir la convivialité entre voisins !

## DATES

### Les dates à retenir pour les mois à venir

**8/05** : Commémoration des 70 ans de la fin de la seconde guerre mondiale, à 12h, au Monument aux Morts, avec la Batterie Fanfare de Terrebasse.

**13 et 14 juin** : Expo du Club Photo et des ateliers carterie et peinture sur soie du Comité des Fêtes

**26/06** : Fête de l'école du Sou des Ecoles

### Naissance

L'école de notre village a désormais son site internet. C'est un nouveau né, il va beaucoup grandir !

<http://www.ac-grenoble.fr/ecoles/vienne2>  
puis cliquez sur Ville sous Anjou dans la rubrique « Les écoles inscrites »